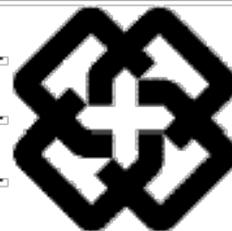


EDK	Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CDPE	Conférenza Svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
CDEP	Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica



Zähringerstrasse 25, Postfach 5975, CH-3001 Bern

www.edk.ch - www.cdip.ch - www.cdpe.ch

Formation et éducation des enfants de quatre à huit ans : le point sur l'évolution actuelle

Premier rapport (juin 2004)

**Groupe de coordination de la CDIP
«Débuts de la scolarité»**

Silvia Grossenbacher, CSRE Aarau
Olivier Maradan, CDIP

Formation et éducation des enfants de quatre à huit ans: le point sur l'évolution actuelle

SOMMAIRE

1. Introduction	page 3
2. Mandat du groupe de coordination «Débuts de la scolarité»	3
3. Clarification des concepts	5
4. Expériences scolaires et structures de coordination dans les cantons et les régions (situation au 1^{er} janvier 2004)	6
4.1 EDK-Ost (Suisse orientale)	
4.2 BKZ (Suisse centrale)	
4.3 NW-EDK (Suisse du nord-ouest)	
4.4 CIIP (Suisse romande et Tessin)	
5. Orientation des expériences menées en coordination et évaluation commune dans le cadre du projet de développement de l'EDK-Ost	21
6. Evaluation de la situation actuelle	22
6.1 Nouveaux modes d'organisation des débuts de la scolarité	
6.2 18 cantons + FL travaillent en collaboration et coordonnent leurs expériences pilote dans le cadre du projet edk-ost-4bis8	
6.3 Les synergies les plus diverses sont mises à profit dans le cadre de la coordination	
6.4 Coordination et évaluation commune créent des bases de décision et laissent entrevoir des résultats prometteurs	
7. Questions-clés en termes de coordination nationale	24
8. Conclusions	27
9. Références bibliographiques	28
10. Annexes	30

1. Introduction

En 1997, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a publié un rapport intitulé «*Formation et éducation des enfants de quatre à huit ans en Suisse*», lequel était centré sur le réaménagement des premières années de la scolarité (Dossier 48). Avant cela, et à la demande de la CDIP également, des rapports avaient été publiés sur l'âge de l'entrée à l'école (comparaison intercantonale et internationale; Dossier 25, 1993) et sur l'école enfantine (*Tentatives de réforme, en Suisse et dans certains pays de l'Union européenne*; Dossier 29, 1994). Cette série de rapports a été provisoirement clôturée par un rapport sur la formation des enseignantes et enseignants du cycle élémentaire (Dossier 57, 1999). Le 31 août 2000, l'Assemblée plénière de la CDIP adoptait les «*Premières recommandations relatives à la formation et à l'éducation des enfants de quatre à huit ans en Suisse*». Ces recommandations invitaient notamment les cantons à collaborer dans le domaine de la planification et de la mise en œuvre de projets de développement scolaire. Ensuite, fin 2001, un groupe de travail de la CODICRE présentait un rapport sur le «développement coordonné du cycle élémentaire», rapport qui fut mis en consultation dans les cantons. Enfin, par le biais d'un mandat daté du 23 janvier 2003, était créé le groupe de coordination «Débuts de la scolarité». Il était chargé, entre autres, de rendre compte périodiquement de l'évolution des choses en ce qui concerne l'assouplissement de l'entrée à l'école obligatoire et la réorganisation des premières années de la scolarité (expérimentations du cycle élémentaire). Le présent document est le premier rapport de situation effectué conformément aux termes du mandat confié au groupe de coordination. A la demande de ce dernier, ledit rapport a été élaboré par Mme Silvia Grossenbacher (Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation à Aarau), en collaboration avec M. Olivier Maradan (Secrétariat général de la CDIP à Berne), puis il a été complété et entériné par le groupe de coordination au complet.

Ce rapport donne tout d'abord une *vue d'ensemble* purement descriptive de l'état actuel de la situation dans les régions de la CDIP. Suit une brève évaluation analytique de l'évolution constatée. Le rapport se termine sur une série de questions-clés sur lesquelles le groupe de coordination a l'intention de se pencher de manière approfondie et qui feront l'objet de ses prochains rapports.

2. Mandat du groupe de coordination «Débuts de la scolarité»

En introduction aux premières recommandations relatives à la formation et à l'éducation des enfants de quatre à huit ans en Suisse, adoptées le 31 août 2000 par l'Assemblée générale de la CDIP, on mettait en exergue les nombreuses adaptations et le changement important que pourrait représenter l'introduction d'un cycle élémentaire dans le système éducatif suisse.

Avant de redéfinir le positionnement et les structures d'un élément aussi important de notre système éducatif et en prenant aussi en considération les conséquences pour le degré suivant de l'école obligatoire, il paraît important de prévoir une phase pilote, durant laquelle différentes pistes pourront être testées quant à la faisabilité du «cycle élémentaire» sur les plans organisationnel, politique, pédagogique et financier. L'initiative ne doit pas être considérée comme un «coup de force» de la CDIP afin de contraindre les cantons et les régions à créer un «cycle élémentaire» pour les enfants de quatre à huit ans. Ce qui semble en revanche judicieux, voire nécessaire, c'est de mener, dans le cadre de projets de développement scolaire, un débat constructif sur l'idée du «cycle élémentaire». Mais la coordination scolaire dans ce pays a des exigences et, pour continuer de les satisfaire, les

cantons entendent également dans cette phase intermédiaire, collaborer étroitement et de façon continue. (...)

La première recommandation décrétait de fait :

- 1) Il est souhaitable de mener, dans le cadre de projets de développement scolaire, un débat sur le concept de «cycle élémentaire». L'harmonisation déjà réalisée au niveau de l'école obligatoire devra être préservée en tous cas et même, si possible, être accrue.

Suite à l'étude complémentaire réalisée par un groupe de travail de la CODICRE sur mandat du Secrétariat général de la CDIP et à sa mise en consultation, suite aux résultats de la votation populaire zurichoise sur le «Projet scolaire 21» et au démarrage d'un important projet «4bis8» dans la conférence régionale de Suisse orientale (EDK-Ost), le Comité de la CDIP a décidé le 23 janvier 2003 de la mise sur pied d'un groupe d'information et de coordination. Notamment constitué par des personnes directement impliquées dans les différents Départements cantonaux ou les projets en cours (GE, TI, EDK-Ost), ce groupe est chargé du mandat suivant:

- préparation et mise à jour d'une documentation sur les formes données au début de la scolarité et sur le développement d'une plus grande flexibilité de l'entrée à l'école, au travers des diverses expériences en cours ;
- possibilité d'entretenir un processus centralisé d'information à ce sujet au niveau national ;
- travail régulier d'analyse et d'évaluation des expériences en cours, permettant de rendre périodiquement compte à la CDIP, par l'entremise de rapports qualifiés, du développement du cycle élémentaire dans le cadre des projets de révision du concordat scolaire.

Le groupe de coordination est composé de:

- M. **Olivier Maradan**, responsable de l'Unité de coordination Scolarité obligatoire au Secrétariat général de la CDIP, qui assure la présidence du groupe
 - Mme **Andrea Burgener Woeffray**, chargée d'enseignement à l'Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg et à la Haute école pédagogique de Zurich
 - Mme **Luisa Delcò**, directrice adjointe de l'Office des écoles communales, Département de l'instruction publique du Tessin, Bellinzona
 - Mme **Silvia Grossenbacher**, collaboratrice scientifique au Centre suisse de coordination de la recherche en éducation (CSRE), Aarau
 - Mme **Thérèse Guerrier**, directrice de l'enseignement, Direction générale de l'école primaire, Département de l'instruction publique, Genève
 - M. **Charles Vincent**, président du groupe de rédaction du Dossier 48, Département de l'instruction publique, Lucerne
 - Mme **Brigitte Wiederkehr Steiger**, présidente de la commission de projet «Education et formation au jardin d'enfants et dans le premier cycle, dans le cadre de la CDIP de Suisse orientale», cheffe du secteur formation au Département Ecole et Sport de la ville de Winterthur
- et Mme **Esther Zumbrunn**, cheffe de projet dans le cadre du projet de développement de la CDIP de Suisse orientale, Zurich (comme suppléante de Mme Wiederkehr pour le projet « 4bis8 »).

Le groupe est chargé de présenter un rapport annuel sur les développements en cours et sur les problèmes de coordination que ceux-ci pourraient poser ou résoudre. Le présent document constitue le premier rapport de ce type.

3. Clarification des concepts

Dans le cadre de la réorganisation des débuts de la scolarité, différents concepts sont actuellement utilisés, qui méritent quelques éclaircissements. Dans l'étude prospective «Formation et éducation des enfants de quatre à huit ans en Suisse» (Dossier 48A de la CDIP) figure celui de «*Basisstufe*» (degré de base), lequel correspond à deux années d'école enfantine* associées aux deux premières années d'école primaire. Ce modèle d'organisation des débuts de la scolarité est aussi souvent évoqué par l'abréviation «-2/+2». Il correspond à ce que, dans le canton de Genève, on appelle le «cycle élémentaire» et qui désigne le cycle réunissant les deux années d'école enfantine et les deux premières années d'école primaire. Dans le programme de réforme du canton de Zurich, il était prévu de regrouper les deux années d'école enfantine et la première année d'école primaire seulement et, pour ce modèle, il avait été choisi la dénomination «*Grundstufe*» (degré élémentaire), soit, en abrégé, «-2/+1». La plupart des cantons germanophones dans lesquels une expérience scolaire est en cours (ou prévue) utilisent cette même terminologie, expérimentant même parfois les deux modèles. Enfin, pour mettre l'accent sur les points communs existant entre les deux modèles plutôt que sur la petite différence – uniquement temporelle – qui les distingue l'un de l'autre, quelques cantons appartenant à la CDIP de Suisse orientale ont choisi pour leurs expériences pilotes les dénominations «Basisstufe 3» (-2/+1) et «Basisstufe 4» (-2/+2)**.

** par souci d'uniformité, nous avons opté en français pour la dénomination «école enfantine», bien que cette dernière ne corresponde pas tout à fait au «Kindergarten» des cantons suisses alémaniques, ce dernier n'étant pas non plus tout à fait similaire au «jardin d'enfants»*

*** là encore nous avons opté en français pour une seule dénomination, à savoir «cycle élémentaire», éventuellement suivi du chiffre 3 (modèle -2/+1) ou du chiffre 4 (modèle -2/+2)*

4. Expériences scolaires et structures de coordination dans les cantons et les régions (situation au 1^{er} janvier 2004)

4.1 EDK-Ost (ZH, GL, SH, AI, AR, SG, GR, TG, SZ et FL)

Projet de développement «Education et formation au jardin d'enfants et dans le premier cycle, dans le cadre de l'EDK-Ost» (edk-ost-4bis8)

La CDIP de Suisse orientale s'était penchée sur la question du début de la scolarisation avant même que la CDIP-CH ne publie ses recommandations en août 2000. Un groupe de travail avait en effet été constitué en mai 1999 pour étudier la problématique, (EDK-Ost 2002b), et c'est en s'appuyant sur ses travaux que le 23 mai 2002 la CDIP orientale décidait de lancer un *projet de développement commun*. Ce dernier devait être centré sur l'élaboration conjointe et coordonnée de bases pédagogiques, sur un échange général d'informations et sur un concept d'évaluation commun. En revanche, il était laissé à chaque canton, selon ses intérêts, la liberté de mener ou ne pas mener d'expériences scolaires (EDK-Ost 2002a, p. 4). La CDIP orientale réussit à présenter son projet au public en mai 2002 encore et profita de l'occasion pour inviter les autres cantons germanophones à y participer. Le canton d'Argovie puis, ultérieurement, celui de Berne, ainsi que la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique de la Suisse centrale (BKZ) répondirent favorablement à cette invitation. Le projet est doté d'une direction de projet et d'une commission de projet dans laquelle sont représentés les cantons concernés, même s'ils ne conduisent pas eux-mêmes d'expériences pilotes. Un groupe d'évaluation prépare l'évaluation globale des expériences et un site internet commun met les informations et les documents à la disposition d'un large public (www.edk-ost-4bis8.ch).

Afin d'offrir une possibilité d'échanges aux différents professionnels impliqués, la direction du projet organise régulièrement des rencontres. La première d'entre elles (soit le «Basistreff 1») a eu lieu le 10 décembre 2003 à Winterthur. Plus de 40 enseignant(e)s des classes pilotes des cantons d'Argovie, Glaris, Saint-Gall et Thurgovie et de la commune d'Hergiswil (NW) se sont réunis pour un échange d'expériences précédé d'un exposé thématique par le Dr. R. Schmidlin de l'Université de Bâle («Wie Deutschschweizer Kinder schreiben und erzählen lernen» ou comment les enfants alémaniques apprennent à écrire et à raconter une histoire).

Pour que les enseignant(e)s participant aux expériences pilotes aient la possibilité d'acquérir des qualifications supplémentaires, le canton de Saint-Gall a développé un programme de formation continue modulaire, lequel est accessible au corps enseignant des autres cantons également. Les cantons de Glaris et de Thurgovie ont profité de cette offre tandis que celui d'Argovie a organisé ses propres cours de formation continue.

Outre ces activités, il est également prévu des travaux de développement en commun (dans le domaine pédagogique ou dans les domaines méthodologique et didactique, par exemple).

A titre de rapport intermédiaire, la direction du projet a établi un *Plan de déroulement du projet* qui fait le point sur l'état d'avancement du projet au 31 octobre 2003, donne des détails sur les expériences scolaires et décrit les perspectives du projet (EDK-Ost 2003b).

Appenzell Rhodes-Intérieures

Le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures est représenté dans le projet de développement commun de l'EDK-Ost par un délégué siégeant au sein de la commission de projet, mais il ne mène pas lui-même d'expériences pilotes.

Personne de contact:
Gabriella Hensch, Schulinspektorin
Erziehungsdepartement AI
Hauptgasse 51
9050 Appenzell
Tel. 071 788 93 65
Mail Gabriella.Hensch@ed.ai.ch

Appenzell Rhodes-Extérieures

Le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures est représenté au sein de la commission de projet de l'EDK-Ost. La conduite d'expériences pilotes est possible; les communes en sont informées. La deuxième année d'école enfantine est obligatoire dans le canton.

Personne de contact:
Esther Germann
Erziehungsdirektion des Kantons AR
Leitung Fachstelle Fächerangebote
Regierungsgebäude
9102 Herisau
Tel. 071 353 61 11
Mail esther.germann@ed.ar.ch

Glaris

Le canton de Glaris participe au projet de développement de l'EDK-Ost au travers de deux classes pilotes, et ce depuis le début de l'année scolaire 2003/04 et jusqu'en 2007. A Näfels, une classe dite «de cycle élémentaire» est conduite parallèlement à 3 classes d'école enfantine ordinaires, et à Obstalden tous les enfants des classes d'âge correspondantes sont regroupés dans une seule et même classe pilote. Dans le cadre des expériences, l'horaire scolaire est un horaire continu (5 matinées par semaine à raison de 4 périodes chacune), la première période étant toujours réservée à l'accueil, la mise en confiance et l'éveil des enfants. Ceux d'entre eux qui ont des difficultés scolaires (mais sans véritable handicap) sont intégrés dans les classes pilotes au sein desquelles ils bénéficient de mesures d'appui. Les communes participantes ont pu choisir le modèle qu'elles souhaitaient expérimenter. Le modèle «cycle élémentaire 3» s'étend en principe sur 3 ans, mais il peut être effectué en 2 ans comme en 4 ans, et celui du «cycle élémentaire 4» s'étend sur 4 ans mais peut aussi bien être effectué en 3 ou 5 ans. Il est à noter que la deuxième année d'école enfantine est obligatoire dans le canton de Glaris.

Les objectifs généraux des expériences correspondent à ceux du projet de développement de l'EDK-Ost, à savoir:

- tenir compte des différences de développement,
- mieux tirer parti des apprentissages ludiques et systématiques pour le développement des enfants,
- individualiser davantage l'accès à l'apprentissage ciblé des techniques culturelles de base (lire, écrire et compter),
- promouvoir de manière ciblée l'allemand standard,
- assouplir le passage au degré immédiatement supérieur

- abolir le principe qui veut que tous les enfants soient de la même classe d'âge et constituer des groupes multiâge ,
- intégrer tous les enfants durant la première phase de la scolarité,
- développer de façon plus ciblée les aptitudes individuelles au sein des groupes multiâge,
- mettre à l'essai de nouvelles formes de collaboration.

Le concept qui sous-tend les expériences fixe les conditions cadres suivantes:

- Les groupes doivent comprendre un maximum de 22 enfants.
- Le taux d'occupation des deux enseignant(e)s participant à l'expérimentation est de 150%, et les deux doivent généralement enseigner simultanément cinq demi-journées par semaine, à raison de deux à trois périodes chaque fois (teamteaching).
- Un(e) des deux enseignant(e)s doit posséder un diplôme d'enseignement pour le degré préscolaire et l'autre un diplôme d'enseignement pour le degré primaire ou une formation en pédagogie spéciale. Il peut au besoin être fait appel à un(e) troisième enseignant(e) possédant des compétences dans le domaine de l'enseignement spécialisé. Cette mesure ambulatoire est décomptée du pool d'heures dont dispose la commune scolaire pour des mesures de pédagogie spéciale.
- Conformément à la nouvelle loi scolaire, la fréquentation du cycle élémentaire est obligatoire à partir de la 2^e année, soit dès l'âge de 5 ans (date butoir 30 avril). Le passage au cycle immédiatement supérieur s'effectue généralement au début de l'année scolaire, à l'issue de la 3^e année de cycle élémentaire 3, soit à l'âge de 7 ans, ou à l'issue de la 4^e année de cycle élémentaire 4, soit à l'âge de 8 ans, et ce dans la mesure où les objectifs d'apprentissage correspondants de la 1^{re} ou la 2^e année primaire ont été atteints.

Personne de contact:

Andrea Glarner
 Projektleiterin Basisstufe GL
 Bildungsamt
 Gerichtshausstr. 25
 8750 Glarus
 Tel. 055 646 65 35 - Fax 055 646 65 99
 Mail andrea.glarner@gl.ch

Grisons

Le canton des Grisons est représenté au sein de la commission de projet de l'EDK-Ost par un délégué, mais il ne conduit pas lui-même d'expériences pilotes.

Personne de contact:

Patrizia Paravicini
 PH Graubünden
 Scalärastr. 17
 7000 Chur
 Tel. 081 354 03 03
 Mail patrizia.paravicini@pfh-gr.ch

Saint-Gall

Dans le canton de Saint-Gall, le début des expériences pilotes avec les modèles «cycle élémentaire 3» et «cycle élémentaire 4» était planifié pour l'été 2003, mais dans un premier temps seules trois écoles publiques et deux écoles privées ont répondu à l'appel lancé pour la conduite de ces expériences. Ces écoles ont donc commencé l'expérimentation avec des classes pilotes. Le 26 février 2003 eut lieu la réunion de lancement des expériences, à laquelle étaient conviées toutes les personnes concernées, et le 22 février déjà avait débuté

le cours d'introduction destiné aux enseignant(e)s des classes expérimentales. La possibilité était cependant donnée à d'autres communes de faire part de leur volonté de se joindre aux expériences jusqu'au 30 septembre 2003. Le Conseil de l'éducation a pu par conséquent désigner les écoles primaires de Jona, Rapperswil et Hemberg en tant qu'écoles expérimentales pour le projet de cycle élémentaire. Les expériences à proprement parler commenceront au début de l'année scolaire 2004/05 (Feuille officielle scolaire du canton de Saint-Gall, 12/2003, 15.12.2003, p. 749). On suppose que si les communes scolaires ont, au départ, manqué d'enthousiasme pour la conduite d'expériences pilotes, c'était pour les raisons suivantes: dépenses supplémentaires notables, scepticisme de beaucoup d'enseignant(e)s, difficultés rencontrées en ce qui concerne les locaux («Projekt Basisstufe, Information 3 - 2003»).

Le concept qui sous-tend les expériences fixe les conditions cadres suivantes:

- Pour mettre l'accent sur les points communs qui existent entre les deux modèles, le canton de Saint-Gall a opté pour une même appellation suivie des chiffres 3 ou 4 selon la durée du cycle (voir également Thurgovie). La fréquentation du cycle élémentaire est obligatoire à partir de la 3^e année, autrement dit dès l'âge de 6 ans (date butoir 31 juillet).
- L'entrée au cycle élémentaire s'effectue à l'âge de 4 ans (date butoir 31 juillet), mais elle est également possible 6 mois plus tôt et deux fois par année (août/février). La condition préalable indispensable pour une entrée précoce au cycle élémentaire est que l'enfant ait au moins la capacité de surseoir momentanément à ses propres besoins et d'adopter, dans une certaine mesure, une perspective différente de la sienne.
- Au cycle élémentaire 3, le passage au cycle immédiatement supérieur s'effectue à l'issue de la 3^e année, autrement dit à l'âge de 7 ans, et au cycle élémentaire 4, à l'issue de la 4^e année, autrement dit à l'âge de 8 ans, ce dans la mesure où les objectifs du cycle élémentaire sont atteints dans tous les domaines. Le passage au cycle immédiatement supérieur s'effectue généralement une fois par année, au début de l'année scolaire, mais les communes scolaires peuvent aussi, dans le cadre de l'expérimentation, l'envisager deux fois par année. Les enfants dotés de capacités particulières peuvent accéder à l'école primaire dès l'âge de 6 ans, mais uniquement avec l'assentiment des services de psychologie scolaire. Si, au moment du passage à l'école primaire à l'âge de 8 ou 9 ans au plus tard, les objectifs d'apprentissage du cycle élémentaire ne sont pas atteints, il convient de chercher des possibilités appropriées pour la suite de la scolarisation de l'enfant concerné, une prolongation de la fréquentation du cycle élémentaire étant exclue.
- Les effectifs peuvent aller de 18 à 24 enfants par classe. La composition des classes et l'infrastructure disponible doivent être prises en compte au moment de la constitution des classes.
- Il est pratiqué un horaire continu élargi, à savoir 5 matinées par semaine de 4 périodes chacune, la première période étant réservée à l'accueil, la mise en confiance et l'éveil des enfants.
- Sont prévues, pour les enfants de quatre ans, 15 périodes de 50 minutes chacune par semaine (groupe de niveau d'apprentissage A), pour ceux de 5-6 ans, 18 à 22 périodes (groupe de niveau B), et pour ceux de 7-8 ans, 21 à 22 périodes (groupe de niveau C), le temps consacré quotidiennement à l'accueil des enfants et à l'éveil par petits groupes n'étant pas comptabilisé. Tous les enfants fréquentent l'école le matin et ceux des groupes B et C l'après-midi également.
- En règle générale, deux enseignant(e)s (l'un/e avec un diplôme d'enseignement pour le degré préscolaire et l'autre avec un diplôme d'enseignement pour le degré primaire ou valable pour les classes de type A à effectif réduit) se partagent un taux d'occupation de 140 à 150%, le pensum minimum étant de 40%, le maximum de 100%.
- Il peut être fait appel au besoin à un(e) troisième enseignant(e) possédant des compétences (supplémentaires) dans le domaine de l'enseignement spécialisé, son

temps d'enseignement étant alors décompté du pool d'heures à la disposition de la commune scolaire pour des mesures de pédagogie spéciale.

- D'une manière générale, en cas de besoin avéré, les enfants peuvent bénéficier de soutiens particuliers, telles que la logopédie ou la psychomotricité, dispensés par une thérapeute spécialisée. Dans la mesure où un des enseignant(e)s possède les connaissances appropriées, ces mesures de soutien peuvent être intégrées à l'enseignement ordinaire ou fournies en dehors des heures d'enseignement.

Direction du projet:

Susanne Bosshart, Thomas Birri, Bernhard Hauser

Pädagogische Hochschule Rorschach

Müller-Friedberg-Str. 34

9400 Rorschach

Tel. 071 858 71 77

Fax 071 858 71 21

Mail: susanne.bosshart@phr.ch; thomas.birri@phr.ch, bernhard.hauser@phr.ch

Schaffhouse

Le canton de Schaffhouse est représenté au sein de la commission de projet et du groupe d'évaluation de l'EDK-Ost, mais il ne conduit pas lui-même d'expériences pilotes.

Personne de contact:

Erziehungsdepartement des Kantons Schaffhausen

Kindergarteninspektorat

Sandra Brandenberger

Postfach 55 - 8264 Eschenz

Tel. 052 741 46 02

Fax 052 741 46 09

Mail: sandra.brandenberger@bluewin.ch

Thurgovie

Le canton de Thurgovie a lancé une expérience pilote de cycle élémentaire au début de l'année scolaire 2003, et le projet doit s'étendre jusqu'en 2009. Devaient être expérimentés le cycle élémentaire 3, sur une durée de 2 à 4 ans, et le cycle élémentaire 4, sur une durée de 3 à 5 ans. Trois classes des communes d'Amlikon et Bettwiesen ont débuté l'expérience avec le modèle «cycle élémentaire 3». Deux autres classes des communes de Frauenfeld (cycle élémentaire 3) et Mammern (cycle élémentaire 4) se sont jointes à l'expérience dès l'été 2004. Le projet doit servir à clarifier quantité de questions sur les plans pédagogique et structurel, comme au niveau des ressources humaines.

Les prescriptions à observer dans le cadre du projet peuvent être décrites comme suit:

- Entrée au cycle élémentaire à l'âge de 4 ans (date butoir 30 avril), avec possibilité d'avancer ou de retarder l'entrée de 6 mois, mais chaque fois en début de semestre. Dans les classes expérimentales, l'obligation de fréquenter l'école intervient en principe dès la première année de cycle élémentaire, bien que dans le canton de Thurgovie la fréquentation de l'école enfantine soit facultative. Le passage du cycle élémentaire 3 à la 2^e primaire se fait à l'âge de 7 ans et le passage du cycle élémentaire 4 à la 3^e primaire à l'âge de 8 ans; ce passage s'effectue en principe une fois par année, au début de l'année scolaire, mais il peut également, dans le cadre de l'expérience, être envisagé deux fois par année.
- On estime que le nombre idéal d'enfants par classe est de 20, un nombre qui peut varier de 18 à 24, mais en deça ou au-delà, le taux d'occupation des postes d'enseignement est adapté en conséquence.

- Les deux enseignant(e)s se partagent l'équivalent d'un poste et demi, l'un(e) devant posséder un diplôme d'enseignement pour le degré préscolaire, l'autre un diplôme d'enseignement pour le degré primaire. Des connaissances dans le domaine de l'enseignement spécialisé sont souhaitées, mais ne sont pas une condition sine qua non.
- Les enseignant(e)s ne changent pas de classe salariale, mais ils perçoivent cependant une allocation de fonction pour la charge supplémentaire qu'implique l'enseignement dans des classes-pilotes.
- Sont appliquées, à la fois, les formes d'enseignement utilisées à l'école enfantine et dans les premières années du primaire, et la didactique a été reprise du concept à la base de l'expérience scolaire saint-galloise et adaptée.
- Lorsqu'il est déjà fait appel à un(e) enseignant(e) spécialisé(e) dans le quotidien scolaire, ce dernier ou cette dernière sera également mobilisé(e) dans le cadre de l'expérience de cycle élémentaire.
- L'évaluation se fait en fonction des normes locales actuelles, les objectifs à atteindre pour le passage au cycle immédiatement supérieur restant encore à déterminer.

La direction et le groupe de projet ont à leur côté, à titre consultatif, une commission d'experts; le groupe de projet est composé des membres des groupes de projet locaux, au sein desquels sont représentés, outre les enseignant(e)s du cycle élémentaire, les autorités scolaires et la direction de l'établissement concerné, et dont font partie chaque fois un(e) enseignant(e) du cycle subséquent et, éventuellement, un(e) enseignant(e) spécialisé(e).

Personne de contact:
 Elisabeth Wiget
 Schulaufsicht/Inspektorat
 Projektleitung Basisstufe TG
 Höhenweg 9
 8560 Märstetten
 Tel. 071 659 00 32 - Fax 071 659 00 31
 Mail elisabeth.wiget@kttg.ch

Zurich

Lorsqu'en novembre 2002, dans le cadre de la votation populaire zurichoise sur la réforme de la scolarité obligatoire, l'introduction générale du cycle élémentaire a avorté elle aussi, elle laissait le champ libre aux expériences scolaires. Le projet – dont le lancement à travers des expériences pilotes est prévu pour août 2004 et qui va s'achever en 2009 – doit permettre une mise à l'essai à la fois large et représentative du modèle du cycle élémentaire. Au total, ce sont 40 unités expérimentales qui participeront au projet, trois périodes différentes étant prévues pour son lancement. Une unité expérimentale se compose en règle générale de trois classes, chacune étant constituée de deux classes d'école enfantine et d'une classe du degré primaire. Dans la sélection des communes prenant part à l'expérimentation, on a veillé à ce que les contextes socio-économiques soient diversifiés et que la proportion entre communes rurales et communes urbaines soit équilibrée. L'opération est menée sous la conduite d'une direction de projet cantonale. Au niveau communal, elle peut prendre appui sur un groupe expérimental composé des autorités scolaires et des enseignant(e)s – groupe qui désigne une direction de projet locale – et, sur le plan cantonal, elle bénéficie du soutien d'une commission d'accompagnement.

Le concept général sur lequel sont basées les expériences scolaires énonce un certain nombre de conditions cadres, à savoir:

- A titre indicatif, le nombre d'élèves par classe est fixé à 25, mais un effectif de 22 est en fait recommandé. Si une classe comprend moins de 20 enfants ou plus de 25, le pensum des enseignant(e)s est adapté en conséquence.
- La classe de cycle élémentaire est menée par deux enseignant(e)s (un(e) enseignant(e) diplômé(e) du degré préscolaire et un(e) du degré primaire) avec un pensum de 32 périodes par semaine, la moitié d'entre elles étant assurées conjointement (teamteaching).
- Pour les enfants, le nombre de périodes hebdomadaires est de 20, puis de 24 en dernière année de cycle élémentaire.
- En règle générale, le cycle élémentaire dure 3 ans, mais il peut être effectué en 2 ou 4 ans.
- Il s'agit de classes multiâge, où l'on s'efforce d'offrir un fort taux d'individualisation.

Personne de contact:
 Bildungsdirektion des Kantons Zürich
 Volksschulamt - Schulversuch Grundstufe
 Frau Gaby Seliner-Müller
 Walchestr. 21
 8090 Zürich
 Tel. 043 259 53 62
 Mail: gaby.seliner@vsa.zh.ch

Cycle élémentaire à l'école privée Unterstrass

Depuis août 2000, l'école privée Unterstrass à Zurich est le théâtre d'une expérience scolaire qui s'est étendue sur trois ans. Elle a fait l'objet d'un suivi de la part de la direction de l'instruction publique et a été évaluée par mandat externe (Stamm 2003). Cette expérience a connu un véritable succès : tous les enfants ont atteint les objectifs d'apprentissage et la plupart ont effectué le cycle élémentaire en trois ans. Les parents ont exprimé leur satisfaction quant à la façon dont leurs enfants se sont développés. Les résultats de cette expérience ne peuvent toutefois pas être généralisés car les conditions cadres (niveau socio-économique des parents, forte motivation des enseignant(e)s et des parents, école novatrice) ne correspondent pas à celles qui prédominent dans la réalité.

Principauté du Liechtenstein

La principauté du Liechtenstein est représentée au sein de la commission de projet de l'EDK-Ost, mais ne conduit pas elle-même d'expériences scolaires.

Personne de contact:
 Schulamt des Fürstentums Liechtenstein
 Arnold Kind, Amtsleiter-Stellvertreter, Leiter Abteilung
 Pflichtschule und Kindergarten
 Europark / Austr. 79
 9490 Vaduz
 Tel. 00423 236 67 60
 Fax 00423 236 67 71
 Mail: arnold.kind@sa.llv.li

4.2 BKZ (CDIP de la Suisse centrale) (LU, NW, OW, SZ, UR, ZG et VS al.)

Coordination régionale au niveau du cycle élémentaire

En Suisse centrale, l'éducation et la formation des enfants de 4 à 8 ans font également l'objet de discussions. Au début de l'année scolaire 2004/05, la commune de Hergiswil (Nidwald) entamera une expérience pilote avec le modèle du cycle élémentaire 3, en se basant pour ce faire sur le *Rahmenkonzept Grundstufe Nidwalden*. D'autres cantons et communes sont également intéressés par des expériences pilotes de ce type. La deuxième année d'école enfantine est d'ailleurs obligatoire dans les cantons de Lucerne et de Nidwald.

C'est pourquoi le service de planification de l'éducation de Suisse centrale a préparé, à l'intention de la Conférence régionale des directeurs de l'instruction publique *les grandes lignes d'un concept* pour la coordination de ces expériences. Ce concept général prévoit une intégration, avec des relations de partenariat, au sein de la commission de projet de l'EDK-Ost et une approbation en conséquence des expériences pilotes proposées. Il prévoit en outre:

- Sur le plan régional: que le service de planification de l'éducation de Suisse centrale joue un rôle de charnière vis-à-vis de l'organisation de projet de l'EDK-Ost, qu'il représente la BKZ au sein de la commission de projet de l'EDK-Ost, qu'il dirige un groupe de coordination régional composé de responsables cantonaux et de représentant(e)s de la HEP de Suisse centrale et qu'il assure, en étroite collaboration avec l'EDK-Ost, l'exécution du travail lié aux plans d'études et la coordination de l'évaluation. Un poste avec un taux d'occupation de 20% est prévu à cet effet.
- Le concept général prévoit que la HEP de Suisse centrale collabore au développement de concepts pédaogo-didactiques et d'instruments permettant de soutenir les directions de projet locales et d'assumer la formation continue des enseignant(e)s participant à l'expérience. La définition de conditions cadres cantonales pour la conduite des expériences pilotes au niveau des communes, l'adaptation éventuelle des législations cantonales, l'octroi d'autorisations pour mener les expériences, le contrôle de ces dernières et enfin le travail de communication et d'information demeurent réservés aux cantons.
- Enfin, le concept général prévoit que soient élaborés et soutenus au niveau communal des concepts et une organisation de projet locale. Les communes planifient et conduisent les différentes expériences pilotes et procèdent à un travail de communication et d'information.

La BKZ a adopté le concept général le 13 mars 2003 et a chargé le service de planification de l'éducation de l'affiner d'ici au 12 décembre 2003. Cela s'est fait dans le cadre d'un groupe de travail, avec des représentant(e)s des cantons membres de la Conférence des directeurs de l'instruction publique de Suisse centrale, du canton de Fribourg ainsi que de la HEP de Suisse centrale.

Le 12 décembre 2003, la BKZ a approuvé les recommandations soumises par le groupe de travail pour le développement de concepts cantonaux dans le cadre de la coordination régionale de l'éducation et de la formation des enfants de 4 à 8 ans. Ces recommandations prévoient que, en Suisse centrale, les deux modèles de cycle élémentaire (modèles 3 et 4) fassent l'objet d'expériences pilotes, les cantons pouvant décider de n'en expérimenter qu'un seul. D'entente avec l'EDK-Ost, ces expériences doivent démarrer au début de l'année scolaire 2004/05 ou 2005/06 et se terminer en 2008/09. Toute expérience qui débiterait plus tard ne pourrait pas être intégrée dans le programme d'évaluation de l'EDK-Ost. Les prescriptions cadres sur lesquelles reposent les concepts cantonaux correspondent à celles de l'EDK-Ost et l'évaluation des expériences scolaires sera elle aussi intégrée à celle de l'EDK-Ost.

Personne de contact:
Xaver Winiger
Bildungsplanung Zentralschweiz
Zentralstrasse 18
6003 Luzern
Tel. 041 226 00 75
Fax 041 226 00 61
Mail: xaver.winiger@bildungsplanung-zentral.ch

4.3 NW-EDK (AG, BE, BL, BS, FR al., LU, SO et ZH)

Argovie

Le canton d'Argovie s'est associé très tôt à la démarche de coordination menée par l'EDK-Ost. Les expériences pilotes y ont en effet débuté dès l'année scolaire 2003/04 avec dix classes relevant de sept communes différentes. Font l'objet de ces expériences le cycle élémentaire 3 et le cycle élémentaire 4. Les communes participantes sont de tailles différentes et représentent également diverses régions du canton. Avant le démarrage des expériences pilotes, une enquête auprès des parents avait montré que ces derniers étaient favorables au concept du cycle élémentaire. La période d'expérimentation s'étendra de l'année scolaire 2003/04 à l'année scolaire 2006/07, la dernière année étant consacrée à l'évaluation du projet. Il est prévu que les deux années suivantes correspondront à une phase de décision en ce qui concerne l'introduction définitive du cycle élémentaire. Les objectifs sont adaptés à ceux de l'EDK-Ost et les prescriptions cadres fixées pour la conduite des expériences scolaires comprennent entre autres les points suivants:

- chiffre indicatif pour la grandeur des classes: de 18 à 24 enfants,
- équivalent d'un poste et demi d'enseignement à disposition pour les classes du cycle élémentaire, chaque enseignant(e) – enseignant(e) du degré préscolaire ou du degré primaire – ayant un taux d'occupation de 50% au minimum,
- rémunération identique pour tous les enseignant(e)s participant aux expériences pilotes (classe salariale d'un(e) enseignant(e) du primaire),
- horaire prévoyant, le matin, 3 périodes d'enseignement pour tous les enfants (plus une période réservée à l'accueil) et, l'après-midi, la fréquentation de l'école à partir de la 3^e année du cycle élémentaire,
- nouvelle organisation de l'enseignement sur les plans pédagogique et didactique, avec intégration d'éléments de l'école enfantine et des premières années d'école primaire, individualisation des démarches d'apprentissage, diversification de l'éventail des formes d'enseignement et d'apprentissage ainsi que des activités ludiques,
- organisation intégrative de l'enseignement à travers des appuis individuels ciblés rendus possibles par l'engagement d'enseignant(e)s spécialisé(e)s,
- entretiens d'évaluation annuels au cours desquels les parents, ou autres personnes chargées de l'éducation d'un enfant, sont informés du développement de sa personnalité et de ses compétences, entretiens qui sont également l'occasion de discuter de la suite de son parcours scolaire et du moment de son passage au cycle subséquent. L'évaluation doit se faire sur la base de rapports standardisés, eux-mêmes fondés sur les objectifs d'apprentissage du plan d'études.

Le cycle élémentaire 3 peut durer de deux à quatre ans, le cycle élémentaire 4 de trois à cinq ans.

Personne de contact:
Vittorio Emanuele Sisti-Wyss
Projektleiter Grund- und Basisstufe
Fachstelle Pädagogik
Departement Bildung, Kultur und Sport
Bachstrasse 15
5001 Aarau
Tel. 062 835 20 33
Mail: vittorio.sisti@ag.ch

Berne

Dans le canton de Berne, deux initiatives politiques ont été présentées en faveur de l'introduction du cycle élémentaire. En mars 1998, Mme Marianne Morgenthaler, membre du Grand Conseil, demandait cette introduction par le biais d'une motion. Cette motion a été refusée, les raisons alléguées étant l'avancement de l'âge d'entrée à l'école obligatoire et les conséquences financières. Deux années plus tard, une nouvelle motion était déposée avec la même requête. Le Conseil d'Etat a souligné dans sa réponse qu'il saluait le lancement de la discussion sur le cycle élémentaire dans le canton de Berne. Les mises au point liées à son éventuelle introduction ont cependant nécessité plusieurs années. La motion a été transmise en tant que postulat.

Après différents travaux préparatoires, la Direction de l'instruction publique a chargé l'Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation (OECO) de planifier une expérience pilote dans le canton de Berne et s'est mise à la recherche de communes intéressées, avec un délai fixé au 1^{er} janvier 2004. L'introduction du cycle élémentaire doit être expérimentée dans des communes très diverses, avec lesquelles la planification de l'expérience pilote débutera en été 2004. Sa réalisation dans le cadre des classes expérimentales doit s'étendre de l'année scolaire 2005/06 à l'année scolaire 2009/10. Pour cette expérience pilote, le canton de Berne s'est joint au projet de développement de l'EDK-Ost.

La direction de l'instruction publique prend en charge les coûts supplémentaires liés à cette expérience pilote dans le cadre d'un contrat de prestations, propose une formation continue aux enseignant(e)s, et coordonne, accompagne et évalue l'expérience (Feuille officielle scolaire du canton de Berne, 12/2003, du 10.12.2003; www.erz.be.ch).

Se sont finalement annoncées 24 écoles dépendant des quatre inspectorats régionaux germanophones, écoles qui présentent des structures scolaires très diverses et qui sont situées dans des communes extrêmement variées. La sélection a été effectuée sur la base de plusieurs critères (région, taille de la commune, structures scolaires). Ainsi une quinzaine de communes ont été retenues et débuteront vraisemblablement l'expérience au début de l'année scolaire 2005/2006.

Personnes de contact:
Monika Schöni Lanker
Erziehungsdirektion des Kantons Bern
Fachbereich Kindergarten
Sulgeneckstr. 70, 3005 Bern
Tel. 031 633 84 54
Mail: monika.schoeni@erz.be.ch

Johannes Kipfer
Erziehungsdirektion des Kantons Bern
Abteilungsleiter Volksschule
Sulgeneckstr. 70, 3005 Bern
Tel. 031 633 84 57
Mail: johannes.kipfer@erz.be.ch

Projet privé Muristalden

Depuis août 2002, l'école privée de Muristalden, dans le quartier de Melchenbühl à Berne, conduit un projet pilote de cycle élémentaire.

Personne de contact:
Katharina Nuspliger-Brand,
Tel. 031 351 71 76,
Mail: basisstufe@freesurf.ch ou www.muristalden.com

Bâle-Campagne

Dans le canton de Bâle-Campagne, aucune expérience pilote n'est prévue pour le moment. Selon la nouvelle loi sur la formation, une des deux années d'école enfantine va devenir obligatoire. Cette loi prévoit également des horaires continus pour l'école enfantine et l'école primaire. Une scolarisation primaire anticipée, après une année d'école enfantine, est facilitée.

Personne de contact:
Renate Berger
Amt für Volksschulen / Unterstützung
Munzachstr. 25c
Tel. 061 925 60 60
Fax 061 925 69 69
Mail: renate.berger@bksd.bl.ch

Bâle-Ville

Au printemps 2003, le Département de l'instruction publique de Bâle-Ville a mis sur pied un groupe de travail qui devait, dans un premier temps, réfléchir à la façon d'améliorer la phase initiale de la scolarité puis, dans un deuxième temps, examiner attentivement la question de savoir si – et de quelle manière – Bâle-Ville pourrait entrer dans la discussion sur le cycle élémentaire. Cette démarche s'inscrivait notamment dans le contexte de l'intervention Klemm au Grand Conseil demandant que soient menées des expériences pilotes d'introduction d'un cycle élémentaire sur le modèle zurichois. Le groupe de travail «flexibilisation de l'entrée à l'école» a établi un rapport qui a été mis en consultation auprès des enseignant(e)s des degrés préscolaire et primaire, des conférences de rectorats, du synode scolaire et d'autres services spécialisés concernés jusqu'au 17 janvier 2004. Dans ce rapport, il est conseillé d'introduire une deuxième année d'école enfantine obligatoire. Pourraient entrer à l'école enfantine les enfants qui ont 4 ans révolus au 1^{er} mai. L'entrée à l'école primaire devrait continuer à se faire l'année des 7 ans, mais la dispense accordée pour une entrée à l'école anticipée passerait de 4 à 12 mois. Il doit ainsi être possible d'entrer à l'école primaire après une année d'école enfantine seulement. Pour une scolarisation précoce, l'accord des enseignant(e)s du degré préscolaire et des services de psychologie scolaire serait indispensable; la décision finale concernant l'admission reviendrait cependant, et cela est nouveau, au recteur ou à la rectrice de l'école primaire concernée. La collaboration entre école enfantine et école primaire doit être intensifiée au niveau de leurs directions respectives, et l'information des parents harmonisée. Par ailleurs, des standards contraignants doivent être fixés pour la collaboration entre les écoles enfantines et les écoles primaires dans les quartiers et les communes.

Après la consultation interne, il conviendra de préparer les modifications à apporter à la loi scolaire et à son ordonnance d'exécution. Mais avant que cela ne soit entrepris par les autorités politiques, il faudra encore procéder à une large consultation publique. La mise en œuvre des mesures proposées est prévue pour l'année scolaire 2005/06. Parallèlement, les

discussions relatives à la phase initiale de la scolarité devront être poursuivies et il faudra, en 2004 encore, réunir les éléments susceptibles d'étayer la décision du canton de Bâle-Ville en ce qui concerne la question de savoir s'il va, oui ou non, conduire des expériences pilotes de cycle élémentaire (Feuille officielle scolaire du canton de Bâle, 11/2003, p. 5).

Personne de contact:
Kathrin Schmocker
Leiterin der AG «Flexibilisierung des Schuleintritts»
Erziehungsdepartement des Kantons Basel-Stadt
Leimenstr. 1
4001 Basel
Tel. 061 267 40 21
Fax 061 267 62 91
Mail: kathrin.schmocker@bs.ch

Fribourg

Dans la partie germanophone du canton, les expériences pilotes commenceront au début de l'année scolaire 2005/06, en même temps que dans les cantons de Suisse centrale, et dureront jusqu'à l'année scolaire 2009/10. Elles porteront sur le cycle élémentaire 4, car ce modèle concorde davantage avec la formation HEP et la spécialisation –2+2. La formation des enseignant(e)s participant au projet ainsi que l'évaluation des expériences scolaires seront organisées en liaison avec la Suisse centrale et l'EDK-Ost. Pour l'instant, le canton procède à l'élaboration du concept sur lequel seront basées les expériences.

Personne de contact:
Renata Lichtsteiner
Schulinspektorin Kindergarten
Beaulieu, Prehlstrasse 11
3280 Murten
Tel: 026 672 25 17
Fax: 026 670 38 17
Mail: lichtsteiner@bluewin.ch

Soleure

Actuellement, le canton de Soleure observe l'évolution du projet de développement de l'EDK-Ost, attend les premiers résultats et envisagera alors l'éventualité d'une participation.

Personne de contact:
Magdalena Michel
Departement für Bildung und Kultur
Stabsstelle Bildung
Rathaus
4509 Solothurn
Tel. 032 627 29 88
Fax 032 627 29 86
Mail: magdalena.michel@dbk.so.ch

4.4 CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin) (BE fr., FR, GE, JU, NE, VD, VS et TI)

Toutes les institutions de formation d'enseignant(e)s dans la Suisse romande (Université de Genève et Hautes Ecoles Pédagogiques de BEJUNE, Lausanne, Fribourg et St-Maurice préparent désormais des diplômes –2/+6, éventuellement avec une spécialisation –2/+2. Aucun canton n'impose la fréquentation de l'école enfantine, mais celle-ci est suivie par la presque totalité des enfants, au moins sur une année de préscolarité, si ce n'est deux.

Berne

La partie francophone du canton de Berne envisage une participation limitée et adaptée au projet alémanique de cycle élémentaire en y associant quelques classes à partir de 2006-07. Des discussions sont en cours avec des communes intéressées. Le concept sera développé durant l'année 2004/05 et des formations continues proposées aux enseignant(e)s concerné(e)s durant l'année 2005/06.

Personne de contact:

Marlyse Merazzi

Haute Ecole pédagogique BEJUNE

Institut pédagogique bernois

Chemin de la Ciblerie 45

2503 Bienne

Tel. 032 366 59 00

Fax 032 366 50 10

Mail: marlyse.merazzi@hep-bejune.ch

Genève

Dans le canton de Genève, l'école primaire est divisée en deux parties, également définies comme des cycles d'apprentissage : le cycle élémentaire et le cycle moyen. Le cycle élémentaire comprend les deux années, non obligatoires, d'école enfantine ainsi que les deux premières années d'école primaire. Les enfants doivent avoir 4 ans révolus au 30 juin (dispense accordée jusqu'au 31 octobre) pour entrer à l'école enfantine et 6 ans révolus pour accéder à l'école primaire. A partir de la 2^e année d'école enfantine ou de la 2^e année du cycle élémentaire, il est possible de sauter une classe. Jusqu'à la fin de la 2^e année d'école primaire ou de cycle élémentaire, il n'y a pas d'évaluation sommative. La prolongation du cycle élémentaire est exceptionnelle. Les élèves en difficulté scolaire bénéficient d'un appui pédagogique individualisé et de mesures d'accompagnement pour le passage d'un cycle à l'autre.

Dans le cadre de la «rénovation» de l'école primaire, et dans la phase actuelle de consolidation, l'accent est mis – de la 1^{re} année préscolaire à la 6^e année primaire – sur les points suivants:

- mise en place de cycles d'apprentissage de quatre ans, au cours desquels les enfants sont accompagnés par une équipe d'enseignant(e)s ayant une responsabilité collégiale,
- mise en place d'un apprentissage ciblé, devant répondre en fin de cycle à des exigences précises en matière d'objectifs et permettant d'établir le niveau de compétences des élèves à la fin de la 2^e et de la 6^e année primaire,
- mise en place de nouvelles formes d'évaluation: évaluation formative intégrée dans les activités d'apprentissage, évaluation informative à l'intention des parents pendant la durée du cycle et évaluation certificative à la fin du cycle; l'ensemble des enseignant(e)s

travaillant au niveau du *cycle élémentaire* depuis 2001 procèdent selon ce nouveau modèle.

L'enseignement est organisé selon un horaire continu de deux blocs horaires, soit de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 - 16 h 00, avec des temps d'accueil durant les trois premières années du cycle élémentaire. En première année du cycle élémentaire et en deuxième année durant le premier trimestre, les élèves peuvent fréquenter l'école à mi-temps.

L'école primaire relève de l'autorité cantonale, et ce de la 1^{re} année d'*école enfantine* à la 6^e année d'école primaire.

Personne de contact:

Thérèse Guerrier

Directrice du Service de l'enseignement

Direction générale de l'enseignement primaire

Case postale 3925

1211 Genève 3

Tel. 022 327 24 13

Fax 022 327 24 55

Mail: therese.guerrier@etat.ge.ch

Fribourg

Aucun projet de cycle élémentaire n'est encore envisagé dans la partie francophone du canton de Fribourg. Ce dernier présente la particularité d'être le dernier en Suisse romande à n'offrir qu'une année d'école enfantine. En 2002, le Grand Conseil fribourgeois a refusé à la Direction de l'instruction publique un crédit d'études pour étudier la faisabilité et les coûts d'une deuxième année enfantine facultative.

Neuchâtel

Le cycle élémentaire n'est pas encore envisagé dans le canton de Neuchâtel, bien qu'une première expérience pilote soit prévue dès l'année scolaire 2004/2005 dans la commune de Norigue et que d'autres pourraient voir le jour à la demande de l'une ou l'autre commune. Le canton a introduit une deuxième année d'école enfantine (facultative) à partir de 2001.

Personne de contact:

Denise Delachaux

Inspectrice d'écoles

Service de l'enseignement obligatoire

Case postale 3016 - Ecluse 67

2001 Neuchâtel

Tel. 032 889 59 34

Fax 032 889 62 77

Mail: denise.delachaux@ne.ch

Jura

Aucun projet de cycle élémentaire n'est envisagé pour l'instant dans la République et canton du Jura, qui propose deux années facultatives d'école enfantine.

Tessin

La particularité du préscolaire tessinois fait que l'on ne peut aborder la discussion sur le cycle élémentaire de la même façon qu'ailleurs. La *scuola dell'infanzia* est ouverte à pratiquement 100% des enfants de 4 à 5 ans, elle a une structure propre et des orientations propres également en matière de programmes. Elle présente notamment trois caractéristiques qui sont typiques du cycle élémentaire: l'hétérogénéité des âges (groupes multiâge), un appui pédagogique spécialisé si nécessaire (*servizio di sostegno pedagogico*) et le jeu en tant que principale forme d'apprentissage. Le travail de développement, en regard du cycle élémentaire, consiste par conséquent pour le Tessin à renforcer la continuité de l'enseignement entre la *scuola dell'infanzia* et l'école primaire et à établir un lien entre la culture de l'école enfantine et celle de l'école primaire. C'est avec ces prescriptions qu'un projet de recherche et développement a démarré en septembre 2003, projet mené en collaboration par le Département de l'instruction publique et la Haute école pédagogique.

Il s'agit là plus d'une démarche en faveur de la recherche et du développement dans les domaines pédagogique et didactique que d'une volonté de modification des structures, laquelle pour l'instant ne semble pas opportune. A travers l'analyse et la comparaison des programmes des deux institutions (*scuola dell'infanzia* et *scuola elementare*), on s'efforce de mettre en relief les points communs et les différences (discontinuité positive dans la continuité) de manière à créer une «pédagogie de la transition» pour les enfants de 5 à 7 ans et, par là même, à donner forme au cycle élémentaire (exactement dans la ligne du Dossier 48 de la CDIP).

Personne de contact:

Maria Luisa Delcò

Directrice adjointe des écoles communales

Stabile Patria

6501 Bellinzona

Tel. 091 804 34 88

Fax 091 804 44 92

Mail: maria-luisa.delco@ti.ch

Valais

Aucun projet de cycle élémentaire n'est envisagé pour l'instant dans la partie francophone du canton du Valais, où sont proposées deux années facultatives d'école enfantine.

Vaud

Aucun projet de cycle élémentaire n'est encore envisagé dans le canton de Vaud. Mais une recherche de cohérence est en cours entre l'école enfantine (deux années facultatives) et le début du degré primaire (cycle initial) au niveau des objectifs d'apprentissage et des horaires. Les perspectives de formation en éducation de base avaient fait l'objet d'une réflexion au sein d'un groupe de travail du Département de la formation au début des années nonante et donné lieu à une publication:

Barblan Léo. Le devenir de l'enfant à l'école élémentaire. Lausanne: LEP, 1997.

5. Orientation des expériences menées en coordination et évaluation commune dans le cadre du projet de développement de l'EDK-Ost

Tous les cantons qui ont décidé de lancer des expériences pilotes de cycle élémentaire ont – à titre individuel ou dans le cadre d'un groupe régional – adhéré à la structure de coordination mise en place par l'EDK-Ost. Les expériences ont toutes été conçues selon des principes très similaires et concordent sur le plan de leurs objectifs. Outre le regroupement des classes d'école enfantine et d'école primaire concernées, les objectifs poursuivis sont les suivants:

- intégrer les classes dites d'insertion ou d'accueil dans le cycle élémentaire,
- former des groupes d'élèves multiâge, c'est-à-dire supprimer les classes constituées d'enfants du même âge,
- abaisser l'âge d'entrée dans la scolarité obligatoire, au sein de l'Ecole publique,
- assouplir le passage dans la classe immédiatement supérieure de l'école primaire,
- accroître l'égalité des chances.

En réorganisant la phase initiale de la scolarité au travers d'un cycle élémentaire, l'on entend tenir davantage compte de l'hétérogénéité du développement et des compétences des élèves et établir une nouvelle conception de la formation, laquelle ne serait plus fondée sur l'âge de l'enfant mais sur les conditions individuelles d'apprentissage.

Conformément à l'objectif commun, les conditions cadres des expériences pilotes concordent aussi dans une large mesure. Une évaluation commune de ces expériences s'avère donc judicieuse. Cette évaluation doit accompagner le processus d'expérimentation, montrer à la fois ce que sont les conditions cadre minimales indispensables et ce que seraient les conditions optimales, et enfin révéler les incidences sur les compétences et les capacités des élèves.

L'évaluation comprend une évaluation formative (évaluation des processus d'apprentissage) et une évaluation sommative (mesure du niveau des apprentissages). Elle doit permettre de clarifier les points suivants:

- les avantages espérés peuvent-ils être concrétisés à travers le cycle élémentaire ?
- le cycle élémentaire n'induit-il aucun désavantage dans le domaine des compétences ?

Fait partie de l'évaluation formative une vaste enquête auprès de tous les participants, laquelle doit permettre de clarifier les points suivants:

- comment se déroule l'introduction du cycle élémentaire 3 et celle du cycle élémentaire 4, et quelles sont les modifications qui s'imposent dans ce contexte?
- quels principes didactiques et méthodologiques sont utiles à l'introduction de tels cycles?
- quelles sont les conditions cadres optimales et les conditions cadres minimales?

L'évaluation sommative consiste à examiner les effets du cycle élémentaire sur les résultats des élèves et à les comparer avec ceux obtenus dans le cadre du système éducatif traditionnel. Le niveau des apprentissages est vérifié dans les domaines suivants: langue, mathématiques et développement socio-émotionnel. En ce qui concerne la mesure du niveau des apprentissages, divers instruments sont développés à l'intention des

enseignant(e)s, instruments qui pourront à l'avenir être utilisés dans le cadre de l'enseignement.

Les travaux d'évaluation commenceront en 2004 et s'achèveront en 2009 par un rapport final; des rapports intermédiaires sont également prévus. Devront tour à tour être intégrés à l'évaluation la direction de projet/les groupes de pilotage, les enseignant(e)s du cycle élémentaire, les enseignant(e)s du cycle subséquent, les parents et les élèves. Cette évaluation sera effectuée en coopération par différents groupes de recherche.

6. Evaluation de la situation actuelle

6.1 Nouveaux modes d'organisation des débuts de la scolarité

Le canton de Genève a réuni l'école enfantine (non obligatoire, mais suivie par 97% des enfants) et l'école primaire pour créer deux cycles de 4 ans chacun. La détermination des objectifs d'apprentissage et l'évaluation de la réalisation de ces objectifs sont faites en fonction de ces cycles. Le modèle genevois correspond sous d'autres aspects encore (organisation temporelle, orientation pédagogique, structure intégrative) à celui du cycle élémentaire.

Avec la *scuola dell'infanzia*, le canton du Tessin propose une structure ouverte à tous les enfants de 3 à 5 ans, et dont profitent pour ainsi dire tous les enfants de 4 à 5 ans. Il ne paraît donc pas opportun de la modifier. Les travaux de développement actuellement en cours ont pour objectif la mise en place d'une continuité pédagogique entre la *scuola dell'infanzia* et l'école primaire.

Dans les cantons de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville, le projet d'étendre l'école obligatoire à une ou deux années d'école enfantine est d'ores et déjà planifié, ou à l'état de discussion. Les possibilités d'une entrée à l'école anticipée sont par ailleurs élargies. Dans le canton de Bâle-Ville doivent en outre être élaborés des standards pour la collaboration entre école enfantine et école primaire.

6.2 18 cantons (+ FL) travaillent en collaboration et coordonnent leurs expériences pilotes dans le cadre du projet de développement « edk-ost-4bis8 »

Au cours de l'année scolaire 2003/04, quatre cantons ont entamé des expériences pilotes dans un total de 20 classes différentes. Durant les deux prochaines années scolaires, d'autres cantons suivront, avec parfois un nombre élevé de communes (comme Zurich). Il est évident que seuls les plus grands cantons pourront disposer d'un éventail varié de communes. Dans le plan de déroulement du projet edk-ost-4bis8, il a été pronostiqué une participation de plus de 170 classes. Nombreux sont les cantons qui prennent – ou prendront – part aux expériences pilotes, avec un nombre parfois élevé de classes formant un réseau compact. Il a été établi dès le départ qu'il y aurait une évaluation commune. Participent à cette évaluation environ 100 classes tests et 60 classes de contrôle.

Les cantons qui ont décidé de participer aux expériences pilotes de cycle élémentaire le font par conséquent en étroite coopération, répondant ainsi aux recommandations formulées par la CDIP le 31 août 2000. Cette coordination ne concerne pas seulement les accords informels ou l'échange d'informations et d'expériences. Elle signifie aussi et surtout que les expériences pilotes visent les mêmes objectifs, qu'elles se déroulent dans des conditions comparables et qu'elles font l'objet d'une évaluation commune. Les objectifs et les

prescriptions cadres sont encore une fois en lien très étroit avec les recommandations de la CDIP précitées (classes hétérogènes; flexibilité en ce qui concerne l'entrée à l'école primaire et adaptation au développement de l'enfant; encouragement précoce du calcul, de la lecture et de l'écriture, continuité pédagogique entre l'apprentissage par le jeu et l'apprentissage systématique; innovations didactiques). Sont également rattachés aux structures de coordination mises en place par l'EDK-Ost et la BKZ tous les cantons qui ne veulent ou ne peuvent pas procéder eux-mêmes à des expériences pilotes de cycle élémentaire.

6.3 Les synergies les plus diverses sont mises à profit dans le cadre de la coordination

En plus de la synergie créée par l'évaluation commune des expériences pilotes, d'autres synergies peuvent être mises à profit. Tous les cantons rattachés à la structure de projet de l'EDK-Ost (avec ou sans expériences pilotes) disposent ainsi d'un site internet commun qui informe sur les activités les plus récentes. Sont également proposés ce que l'on appelle des *Basistreffs*, rencontres thématiques ouvertes à tous les professionnels engagés dans les expériences. Il est en outre prévu de développer conjointement des bases pédagogiques pour les expériences pilotes (p.ex. bases dans le domaine de la didactique des disciplines pour l'apprentissage en groupes hétérogènes, matériel d'enseignement ou bases pour le travail en équipe). Les cantons travaillent également en collaboration dans le domaine de la formation continue des enseignant(e)s participant aux expériences.

6.4 Coordination et évaluation commune créent des bases de décision et laissent entrevoir des résultats prometteurs

Grâce au fructueux travail de collaboration accompli dans le cadre du projet de développement edk-ost-4bis8, les expériences pilotes de cycle élémentaire se déroulent de manière à ce que l'on puisse apporter des réponses largement étayées et fondées scientifiquement à des questions importantes qui se posent dans le cadre de la réorganisation de la phase initiale de la scolarité. Cela permettra par ailleurs de disposer de bases de décision qui s'avèrent indispensables pour le développement du concordat scolaire. Cela répond ainsi également à une préoccupation importante de la CDIP.

7. Questions-clés en termes de coordination nationale

Le groupe de coordination est chargé d'examiner et de comparer les choix et l'évolution des divers modèles en présence. Il procède par le biais de synthèses et de bilans intermédiaires établis sur la base des informations recueillies auprès des services d'enseignement et des directions de projets. Dans la mesure du possible, il tire profit d'autres travaux en cours dans les structures de la CDIP et de ses régions. Il tente d'analyser les particularités, les atouts et les difficultés des diverses situations en gardant en ligne de mire les questions suivantes:

- les modèles installés ou testés respectent-ils les recommandations du 31 août 2000 relatives à la formation et à l'éducation des enfants de quatre à huit ans ?
- les différences vont-elles en augmentant et un risque de dé-coordination se présente-t-il, qui pourrait mettre en péril l'élargissement prévu du concordat scolaire ?
- comment pourrait-on pallier à ce danger et quelles mesures pourraient être proposées aux instances de la CDIP ?

Dans ses prochains rapports, le groupe souhaite focaliser successivement ses analyses sur diverses thématiques qui lui paraissent déterminantes pour l'efficacité des innovations propres à un cycle élémentaire et sur lesquelles devrait sans doute se concrétiser la volonté de coordination nationale relative aux premières années d'apprentissage dans le cadre préscolaire et scolaire:

7.1 *Observation des pratiques et de l'encadrement spécifiques*

Questions: comment se déterminent et s'installent les pratiques de diagnostic, de différenciation, de mesures d'accompagnement scolaire et extrascolaire, de collaboration avec les partenaires extérieurs et avec les parents? comment les rôles se répartissent-ils et s'assument-ils entre les intervenants? la condition essentielle d'un travail en équipe pédagogique est-elle suffisamment assurée? comment éviter qu'une trop forte pression soit exercée par les tests et aboutisse à la mise en échec chronique d'élèves qui n'atteindraient pas les résultats escomptés en fin de 1^{ère} ou de 2^e année?

Moyens: recueil d'informations et études de cas à partir des expériences en cours et des évaluations de celles-ci; analyse commentée et suggestions de pistes de travail, liaison avec le projet «Pratiques en milieu scolaire hétérogène» lancé par la Commission Formation générale.

7.2 *Formation des enseignant(e)s*

Questions: quels sont les besoins spécifiques de formation qui apparaissent pour les enseignant(e)s (demandes en formation continue) et comment sont-ils résolus? quelles conséquences en tirer pour l'organisation de la formation initiale? comment sont développées les compétences et modalités de travail nouvelles nécessitées par le concept de cycle élémentaire (travail d'équipe avec répartition des rôles, capacités de diagnostic et d'évaluation de la maturité et des compétences cognitives, sociales, affectives,

développement du langage et intégration d'élèves à besoins spécifiques, cf. 7.3 et 7.4)?

Moyens: recueil d'informations et éventuelles études de cas à partir des expériences en cours et des évaluations de celles-ci; analyse commentée et suggestions de pistes de travail, liaison si nécessaire avec un/des groupes de travail spécifiques de la CSHEP.

7.3 Développement et soutien langagiers, usage de la «Standardsprache»

Questions: dans quelles proportions et selon quelles modalités le développement langagier se travaille-t-il au cycle élémentaire? que recouvre la valorisation linguistique au fur et à mesure de la progression scolaire? quelles difficultés particulières cela pose-t-il (répartition des tâches, compétences des enseignant(e)s, problèmes curriculaires, matériaux et instruments de travail)? l'usage de la langue standard se généralise-t-il dès le cycle élémentaire dans les cantons alémaniques? quelles sont les mesures de soutien prises par les départements cantonaux et les municipalités?

Moyens: recueil d'informations et éventuelles études de cas à partir des expériences en cours et des évaluations de celles-ci; analyse commentée et suggestions de pistes de travail en lien avec la mise en oeuvre du Plan d'actions PISA 2000 de la CDIP.

7.4 Intégration

Questions: quelles sont les conditions mises en place pour permettre l'intégration dans les groupes hétérogènes d'apprentissage d'élèves présentant des besoins particuliers? quelles formules d'encadrement sont proposées en fonction des divers types de handicap rencontrés ou des diverses cultures d'origine? comment les tâches sont-elles réparties au sein de l'équipe pédagogique? fait-on appel à des intervenants extérieurs qualifiés, aux parents? quelle flexibilité est introduite pour ces enfants dans les horaires et les contraintes scolaires?

Moyens: recueil d'informations et éventuelles études de cas à partir des expériences en cours et des évaluations de celles-ci; analyse commentée et éventuelles suggestions, liaison avec les travaux conduits par le Centre suisse de pédagogie spécialisée.

7.5.1 Comparaison des modalités concrètes d'organisation

Questions: peut-on observer de sérieuses différences dans les choix effectués ici et là au sujet des modalités formelles d'organisation du cycle élémentaire (règlements, horaires, effectifs, locaux, encadrement, équipe pédagogique, job sharing, etc.)? qu'en est-il de la définition des objectifs d'apprentissage et de la production de moyens d'enseignement spécifiques ?

Moyens: recueil d'information et organisation d'un tableau de synthèse sur les expériences en cours, avec réactualisation régulière, en lien avec les enquêtes conduites par IDES; analyse comparative commentée de ces données.

7.5.2 Structure horaire et prise en charge

Questions: l'organisation est-elle toujours régie sous forme d'horaire continu? ces horaires sont-ils harmonisés avec ceux de l'école primaire ou font-ils l'objet d'un traitement différent, voire d'une organisation différenciée selon les âges? des structures d'accueil sont-elles prévues pour la pause de midi, voire avant et après les blocs horaires? si oui, comment sont organisés et répartis les responsabilités et le financement?

Moyens: recueil d'informations (cf. IDES) et éventuelles études de cas à partir des expériences en cours et des évaluations de celles-ci; analyse commentée et éventuelles suggestions.

7.6 Jonction entre le cycle élémentaire et la suite de l'école primaire

Questions: comment est réglé le passage au cycle fondamental / école primaire au terme du cycle élémentaire? comment est assurée la continuité verticale? quelles sont les traces laissées par l'apprentissage réalisé au cycle élémentaire et comment sont-elles transmises au personnel enseignant du cycle suivant (carnet scolaire, portfolio, dossier individuel et dossier de classe, ...)?

Moyens: recueil d'informations et études de cas; analyse commentée et éventuelles suggestions.

7.7 Evolution de la réception du concept pédagogique de cycle élémentaire

Questions: comment la notion de cycle élémentaire est-elle perçue par les parents, l'opinion publique, les milieux politiques et économiques? peut-on observer une évolution de cette représentation? y a-t-il de profondes divergences de vues entre régions linguistiques, entre certains cantons? comment influencer sur une information objective et une évolution positive de la compréhension des enjeux du cycle élémentaire?

Moyens: suivi des réactions dans les médias et autour des projets en cours, introduction de cette thématique dans les travaux de la nouvelle

commission permanente Préscolarité / scolarité obligatoire de la CDIP, ainsi que dans diverses occasions de débat élargi.

8. Conclusion

Ce premier rapport est avant tout un document d'entrée en matière, qui pose un état de situation et dégage les pistes d'analyse qui paraissent les plus pertinentes en fonction des recommandations du 31 août 2000 et du mandat donné au groupe de coordination.

La mise en oeuvre du projet de l'EDK-Ost dans un nombre toujours plus nombreux de classes va permettre d'élargir l'expérience globale et de recueillir toujours plus d'informations. L'évaluation très conséquente et très complète de ce projet sera de première importance pour soutenir, voire généraliser un jour l'introduction d'un cycle élémentaire dans le système scolaire suisse. Les délais concernés (publication du rapport final en 2009 seulement) doivent être pris en considération et utilisés à bon escient.

Au terme de ce premier rapport, le groupe de coordination attend du Comité de la CDIP une confirmation et une éventuelle précision des pistes d'analyse et de réflexion (questions-clés) sur lesquelles il doit se concentrer.

9. Références bibliographiques

Références:

Dossier de la CDIP 48 A/B

Premières recommandations de la CDIP relatives à la formation et à l'éducation des enfants de quatre à huit ans en Suisse, du 31 août 2000

Documents:

Bildungsamt des Kantons Glarus (2002). Projekt Grund- / Basisstufe. Konzept Schulversuch Grund- / Basisstufe vom 20. August 2002

Bildungsdirektion des Kantons Zürich. Volksschulamt. Schulversuch Grundstufe. Rahmenkonzept EDK-Ost (2002a). Entwicklungsprojekt Erziehung und Bildung in Kindergarten und Unterstufe im Rahmen der EDK-Ost; Beschluss der EDK-Ost vom 23. Mai 2002

EDK-Ost (2002b). Entwicklungsprojekt «Erziehung und Bildung in Kindergarten und Unterstufe»: Ostschweizer Kantone arbeiten zusammen. Medienmitteilung vom 29. Mai 2002

EDK-Ost (2003a). Entwicklungsprojekt Erziehung und Bildung in Kindergarten und Unterstufe im Rahmen der EDK-Ost; Evaluationsskizze 1. Grobkonzept für eine wissenschaftliche Evaluation des Schulversuchs «Grund- und Basisstufe» vom 22. April 2003

EDK-Ost (2003b). Erziehung und Bildung in Kindergarten und Unterstufe im Rahmen der EDK-Ost. Projektverlaufsplan Entwicklungsprojekt edk-ost-4bis8, Stand 31. Oktober 2003

Erziehungsdepartement Basel-Stadt (2003). Bericht der Arbeitsgruppe «Flexibilisierung des Schuleintritts» vom 9. September 2003

Erziehungsdepartement des Kantons St. Gallen (2002a). Projekt Basisstufe. Grobkonzept Methodik/Didaktik für die Schulversuche vom 25. April 2002

Erziehungsdepartement des Kantons St. Gallen (2002b). Projekt Basisstufe. Konzept Schulversuche Basisstufe vom 29. Mai 2002

Erziehungsdepartement des Kantons St. Gallen (2002c). Projekt Basisstufe. Konzept Weiterbildung der Versuchsklassenlehrpersonen vom 29. Mai 2002

Erziehungsdepartement des Kantons St. Gallen (2002d). Projekt Basisstufe. Information 2 - 2002

Erziehungsdepartement des Kantons St. Gallen (2003). Projekt Basisstufe. Information 3 - 2003

Erziehungsdirektion des Kantons Bern (2003). Projekt Basisstufe im Kanton Bern - Konzept vom Dezember 2003

Kanton Aargau, Departement Bildung, Kultur und Sport. Projekt Grund- und Basisstufe, Schulversuch Grund- und Basisstufe, Projektbeschreibung Schuljahre 03/04 bis 06/07

Kanton Aargau, Departement Bildung, Kultur und Sport. Projekt Grund- und Basisstufe, Konzept, 16.4.2002

Kanton Aargau, Departement Bildung, Kultur und Sport. Projekt Grund- und Basisstufe, Konzept zur Beurteilung und Promotion/Selektion für den Schulversuch Grund- und Basisstufe

Kanton Aargau, Departement Bildung, Kultur und Sport. Communiqué «Gemeinden für den Schulversuch Grundstufe und Basisstufe stehen fest» vom 20. Januar 2003

Kanton Aargau, Fachhochschule Aargau, Pädagogik, Institut Schule und Weiterbildung. Weiterbildung Projekt «Grund- und Basisstufe», Übersicht 2003 vom Februar 2003

Kanton Thurgau, Amt für Volksschule und Kindergarten (2003). Projekt Basisstufe Kanton Thurgau, Feinkonzept vom 20. Februar 2003

Kanton Thurgau, Amt für Volksschule und Kindergarten, Projekt Basisstufe, Schulversuch im Kanton Thurgau

Stamm, Margrit (2003). Evaluation «Pilotversuch Grundstufe». Schlussbericht zuhanden der Bildungsdirektion des Kantons Zürich. Aarau: Institut für Bildungs- und Forschungsfragen

Situation actuelle à Genève pour les enfants de 4 à 8 ans - cycle élémentaire. Exposé de T. Guerrier dans le cadre du groupe de coordination «Débuts de la scolarité», 20 juin 2003

Situazione e progetti in corso/Ct. Ticino. Exposé de M.-L. Delco dans le cadre du groupe de coordination «Débuts de la scolarité», juillet 2003

Articles de journaux et de magazines:

«Schulversuch Basisstufe – Regierungsrat gibt grünes Licht», Schulblatt Thurgau/Schaffhausen 10/2002, S. 40-41

«Projekt Basisstufe», D'Glärner Schuel, 2/2003, S.16

«Schulversuche zur Basisstufe mit Start im Sommer 2004: Wir suchen weitere interessierte Schulgemeinden», Schulblatt des Kantons St. Gallen, 4/2003, S. 253

«Schuleingangsphase wird nun auch in Basel-Stadt diskutiert», Basler Schulblatt 5/2003, S. 28-29

«Basisstufe im Kanton Bern», Amtliches Schulblatt 6/2003, S. 5-6

«Schulversuch Grundstufe», Schulblatt des kantons Zürich, 10/2003, S. 655-656

«Grundstufenversuch: Gute Noten, aber mit Vorbehalten», Tages-Anzeiger, 12.11.2003

«Gesucht: Standortgemeinden für den Schulversuch 'Basisstufe'», Amtliches Schulblatt 12/2003, S. 13-14

Sites internet:

www.edk.ch

www.edk-ost-4bis8.ch

10. Annexes

- Développement du concept de cycle élémentaire dans le système scolaire suisse (carte synoptique)
- Vue d'ensemble, sous forme de tableau, des expériences pilotes de cycle élémentaire (modèles 3 et/ou 4)
- Âges d'entrée à l'école enfantine et au degré primaire dans les cantons suisses
- Premières recommandations relatives à la formation et à l'éducation des enfants de quatre à huit ans en Suisse, du 31 août 2000